|  |
| --- |
| **Appel à projets**  **DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté**  **Mission de coordination et soutien à l’ingénierie des projets de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l’accord cadre national pour la formation des salariés de l’insertion par l’activité économique** |

**Contexte et objectifs de l’appel à projet**

Parce qu’elle bénéficie spécifiquement aux personnes les plus éloignées de l’emploi et que l’accès à la formation y demeure insuffisant selon un constat partagé de manière récurrente entre les acteurs de l’emploi, l’insertion par l’activité économique (IAE) a été identifiée comme un secteur prioritaire du plan d’investissement dans les compétences (PIC).

Eu égard aux objectifs poursuivis par les structures de l’insertion par l’activité économique, la mobilisation de la formation professionnelle constitue u**n maillon essentiel du parcours d’insertion du salarié** qui doit lui permettre d’acquérir des compétences, y compris des compétences de base, d’accéder à une certification (complète ou partielle) et de consolider des compétences transférables acquises en situation de travail. Ainsi, nonobstant les pactes signés avec les régions dont les périmètres pourront comprendre l’IAE, cette dernière se voit dotée d’une enveloppe spécifique, pilotée par l’Etat, à hauteur de 260 M€ sur cinq ans (20M€ en 2018 puis 60M€/an).

Le cadre général de la mobilisation de cette enveloppe du PIC pour la formation des bénéficiaires de l’IAE repose sur un accord-cadre d’engagement de développement de l’emploi et des compétences (EDEC) pluriannuel (2018-2022). Cet accord a été signé en mai 2018 par 9 réseaux de l’IAE et les 7 principaux OPCA concernés par l’IAE (Uniformation, AGEFOS, OPCALIA, FAFTT, UNIFAF, FAFSEA, Transports et services). Cet accord couvre le financement de toutes les actions de formation (sauf celles relevant strictement des obligations de l’employeur) et prévoit un taux de cofinancement Etat en 2019 jusqu’à 90% des actions de formation pouvant comprendre, de manière encadrée, la rémunération.

En 2019, des conventions financières annuelles ont été signées avec les sept OPCA devenus opérateur de compétences (OPCO) en 2019 dont l’OPCO Uniformation qui est le principal porteur avec une délégation de plus de la moitié de l’enveloppe Etat.

**Sous la responsabilité des DIRECCTE, la mise en œuvre opérationnelle de l’accord cadre est assurée par la tenue de comités de pilotage régionaux,** qui ont déjà été organisés dans toutes les régions en 2018. Ils ont permis de valider les plans de formation 2018 élaborés par les OPCA en lien avec les acteurs du service public de l’emploi, les réseaux et, le cas échéant, des représentants des conseils régionaux. Des réflexions ont été entamées pour fixer, en 2019, les priorités en cohérences avec les axes de l’accord-cadre.

Le présent appel à projets a pour objet de confier à un ou plusieurs titulaires, la coordination et l’ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de l’accord cadre PIC IAE.

L’action du ou des titulaires devra favoriser l’effet levier sur l’accès à la formation des salariés en insertion que doit induire l’accord cadre et la mise en place de parcours qualitatif de montée en compétences de ces salariés.

**Nature des sollicitations attendues**

L’accord cadre PIC IAE a vocation à faciliter la concertation et l’échange d’informations pour optimiser le recours aux différentes sources de financements et dispositifs de droits commun mobilisables pour assurer l’accès à la formation des salariés de l’IAE. Le comité de pilotage régional de l’accord constitue ainsi un espace d’échange et d’articulation entre les parties prenantes et les différents dispositifs existants.

En Bourgogne-Franche-Comté, il s’agit d’une opportunité pour dynamiser et faciliter la mise en œuvre des actions de formation des salariés en insertion. La coordination doit se mettre en place dans notre région.

Après consultation des membres du comité de pilotage, et considérant les orientations nationales, les axes de l’appel à projet sont les suivants :

**Axe 1 : structuration du plan d’actions régional des salariés en insertion.**

Le titulaire aura à sa charge **l’état des lieux qualitatif et quantitatif** des besoins de formation de l’ensemble des 200 structures d’insertion de Bourgogne-France-Comté**, au niveau régional, au niveau départemental et par nature de formation.**

A partir de cet état des lieux, le titulaire identifiera les besoins spécifiques en ingénierie et présentera au comité de pilotage **ces besoins en ingénierie formalisés dans un plan d’actions régional** sur lequel les OPCO s’appuieront.

**Axe 2 : mise en œuvre du plan d’action régional en matière d’ingénierie de formation.**

* Sur la base des orientations fixées par le comité de pilotage régional, le titulaire mettra en œuvre **une ingénierie de formation adaptée** au public et aux territoires, et de nature à développer l’accès à la formation des publics en insertion.
* Il veillera notamment à favoriser **l’organisation de formations inter-SIAE mutualisées** à l’échelle des bassins d’emploi, avec l’ouverture de places en organisme de formation en entrées / sorties permanentes. Dans une phase de démarrage, trois bassins d’emploi pourraient être ciblés.
* Le titulaire devra mobiliser le développement d**e projets de formations innovantes** (ex. AFEST), **expérimentales et/ou spécifiques** (ex. formation branche/métier considéré en tension).

**Axe 3 : coordination, communication, reporting de l’accord régional en Bourgogne-Franche-Comté**

Cet axe transversal est essentiel pour la réussite de l’accord cadre PIC IAE en Bourgogne-Franche-Comté.

A cet effet, le titulaire devra :

* déployer **une animation régionale et locale** permettant la mobilisation optimale des dispositifs de formation.
* s’assurer de l’articulation de l’accord avec les autres dispositifs existants (Région, Pôle emploi, etc…) et fluidifiera, le cas échéant, les modalités pratiques d’accès à la formation.
* assurer **la communication de l’accord** **cadre PIC IAE** auprès des structures et des salariés, en produisant et diffusant des outils de communication respectant les obligations de visibilité du financement de l’Etat.
* intervenir dans les CDIAE et les CTA pour promouvoir et animer le dispositif localement.
* rendre compte régulièrement au comité de pilotage régional à travers un reporting régulier des actions mises en œuvre.

**Cadre de la réponse et critères de sélection**

Les candidats qui souhaitent bénéficier d’une aide de l’État doivent **formaliser** une proposition démontrant leur capacité à mener à bien les travaux demandés.

Ils devront avoir une connaissance avérée du secteur de l’IAE et des SIAE du territoire, une capacité à fédérer les acteurs concernés et **à représenter toutes les SIAE de la région**, et être en capacité de produire un retro-planning des différentes actions.

Les candidats devront :

* indiquer la méthode proposée, le type d’actions envisagées et l’impact attendu de ces actions : la proposition contiendra un calendrier prévisionnel d’activité, des indicateurs de suivi et de résultat ;
* mentionner les partenaires et/ou acteurs associés à la démarche : la mobilisation de partenaires locaux (SIAE, organismes de formation, branches, employeurs, etc.) dans chaque département sera fortement encouragée. Une lettre d’engagement signée par chaque partenaire sera jointe au dossier ;
* indiquer le budget prévisionnel, et les cofinancements le cas échéant ;
* suivre de façon distincte dans sa comptabilité les dépenses et les ressources liées au projet. A cet effet, une comptabilité analytique sera mise en place pour assurer le suivi des dépenses et ressources liées aux différentes actions du projet. A défaut, la comptabilité du candidat devra permettre par une codification adéquate une réconciliation des dépenses, ressources et recettes déclarées au titre du projet avec les états comptables et les pièces justificatives afférentes.

Les candidats pourront notamment présenter dans leur candidature les travaux locaux qu’ils auraient déjà développés en matière d’ingénierie de formation ou les outils développés type plate-forme.

Les projets seront jugés en fonction de leurs dimensions fortement opérationnelles et immédiates.

La sélection des projets se fera également au regard de la qualité des réponses.

**Pilotage du projet**

Le projet sera piloté par le comité de pilotage régional de l’accord cadre PIC IAE, présidé par la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté.

**Suivi et évaluation**

Le porteur de projet indiquera dans sa réponse **les indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs concourant à évaluer l’action conduite et son impact.**

Le plan d’actions fera l’objet d’une évaluation.

**Calendrier de mise en œuvre**

Le projet couvrira la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

**Modalités de financement**

Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du Plan d’investissements dans les Compétences à travers le dispositif d’accord d’engagement de développement de l’emploi et des compétences (EDEC) rénové (programme 103 du ministère du travail). Une convention financière sera conclue entre l’État et un ou des organismes relais permettant de mettre en œuvre l’engagement financier de l’État.

**Calendrier**

L’appel à projet est ouvert à compter du 10 mai 2019 jusqu’au 11 juin 2019 midi.

La sélection sera réalisée courant juin 2019 par un comité de sélection.

* La réponse à l’appel à projet sera transmise à la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté ([nathalie.bertin@direccte.gouv.fr](mailto:nathalie.bertin@direccte.gouv.fr)) et par voie postale à DIRECCTE BFC – Pôle 3E – service Développement de l’emploi et des compétences, 5 place Jean Cornet 25 041 BESANCON Cedex.

Des précisions pourront être sollicitées le cas échéant.